

Conseil général

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU 2 MAI 2016

N° 02 / 2016

Le Président Claude Bürer ouvre la 2^{ème} séance de Conseil général de l'année 2016 à 20h15.
Il souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil

Seuls les citoyens assermentés ont reçu les documents concernant la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

Ordre du jour

1. Appel et assermentation
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016
3. Propositions individuelles et pétitions
4. Communications du bureau
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal No 02/2016 concernant une demande de crédit de CHF 374'000.- TTC pour la création d'un parking de 49 places le long du chemin des Sports, sur la parcelle numéro 4 de Chavannes-des-Bois, propriété de la Commune
8. Préavis municipal No 03/2016 concernant une demande de crédit de CHF 265'000.- TTC pour la création d'un trottoir le long de la route de la Branvaude, à la hauteur des parcelles 496, 520, 502 et 512, pour le prolongement des canalisations EC et EU au travers de la parcelle "502" en direction du Jura pour desservir la parcelle 41 et en direction de Lausanne pour desservir les futures parcelles 36, 39 et 40 et pour la pose d'un container enterré sur la parcelle 502
9. Divers

L'ordre du jour est accepté tel quel.

1. Appel et assermentation

Citoyens assermentés au 2 mai 2016	77
Citoyens assermentés ce soir	2
Totalité des citoyens assermentés	79
Citoyens présents à l'appel	40
Citoyens excusés	22
Citoyens absents	17

Personnes assermentées ce soir : Monsieur Raymond Golaz et Monsieur Peter Ingvar Ahman

Majorité pour les votes de ce Conseil 21

Personnes excusées (22)

Mmes V. Green, M. Levet, R. Comminot, R. Märki, J. Graça, E. Ahman, M.T. Ramseyer ; C. Comminot, P. Jee, M.L. Ducrest
MM G. de Matteo, S. Monnier, R. Comminot, P. Ducrest, J. Märki, G. Moget, G. Chuit, R. Ramseyer, F. Loutan, M. Comminot, D. Strasser, C. Rollini.

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés, soit, 27 est atteint.

Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

Les personnes non assermentées sont les bienvenues, mais elles sont invitées à rester au fond de la salle. Elles ne peuvent ni participer au débat, ni prendre la parole.

2. Approbation du procès-verbal du 7 mars 2016

Mme Rollini émet des remarques sur le PV concernant le préavis 01/2016 en souhaitant compléter ses remarques de manière plus précise sur le Relais des Chasseurs et sur la ligne U.

L'Assemblée refuse que le procès-verbal soit modifié sur ces points.

Le procès-verbal est accepté par l'assemblée à une large majorité 31 oui et 9 abstentions.

3. Propositions individuelles et pétitions

Le Président donne lecture d'un courriel de Madame Rollini. La Municipalité en prend note et répondra à la prochaine séance du Conseil général.

4. Communications du bureau

Le Président informe l'assemblée de la démission de Mme Estelle Nicolier-Strasser du Conseil général.

Les prochaines votations auront lieu le dimanche 5 juin 2016.

La prochaine et dernière séance de la présente législature aura lieu le 20 juin 2016 à 20h15.

Mme A. Rollini quitte la séance à 20h45.

Mme C. Siefried arrive à 20h50.

5. Communications des délégués aux associations intercommunales

Pas de communication.

6. Communications de la Municipalité

M. Stephan Comminot, Syndic

Route de la Branvaude 30 km/h

Les travaux ont débuté et les délais seront respectés.

Route de Sauverny

Les soumissions sont en attente de rentrer.

Route de la Branvaude zone 50 km/h

Le dossier est en cours d'étude

Parking du chemin des Sports

Les travaux pourront commencer prochainement si le crédit demandé est accepté ce soir.

Déchetterie intercommunale

L'ouverture est prévue pour le 4 juillet. Les portes ouvertes auront lieu le 2 juillet.

Une information sera envoyée à mi-juin à tous les habitants des communes concernées avec la marche à suivre pour l'obtention des cartes d'accès, ainsi que les horaires d'ouverture.

Place de pique nique

Les travaux ont bien avancé. D'ici deux à trois semaines, le toit sera terminé.

La fin des travaux est prévue pour fin juin. L'inauguration aura lieu en principe le 3 septembre.

Projet de la crèche

La Municipalité a reçu les résultats de l'étude et la mise à l'enquête publique est prévue ces prochains jours. Après la réception des soumissions et le choix des entreprises, un préavis de crédit de construction sera présenté en automne.

Parking et container enterré parcelle 494

Les travaux débutent la semaine prochaine pour une durée d'environ 3 semaines.

La durée de stationnement sera de 3h durant les jours ouvrables comme dans l'ensemble des parkings du village.

SITSE

L'engagement d'un nouveau collaborateur a été nécessaire.

M. Roland Beaud, Municipal

Parcelle 502:

A ce jour : 19 parcelles sont vendues ; le dernier acte de vente sera signé mi-mai.

L'état des finances de la commune

Situation qualifiée de satisfaisante, presque à l'identique de celle présentée lors des dernières séances.

Mme Maria de Matteo, Municipale

Atelier et chasse aux œufs

Cette manifestation rencontre beaucoup de succès. De plus en plus de monde y participe. Mme de Matteo remercie toute les personnes qui œuvrent à la préparation de cette fête.

2^{ème} vide-grenier

Le succès a été moindre cette année qu'il y a deux ans, cela est probablement dû à une météo pluvieuse. Un vide-grenier sera à nouveau organisé l'an prochain.

Association des jeunes de Chavannes-des-Bois

Le 1^{er} repas de soutien a eu lieu le 30 avril avec une participation de 120 personnes. Cette manifestation a rencontré un grand succès. Le repas était délicieux. Un grand merci également à tous les villageois qui ont apporté leur soutien.

ASCOT et AJET

Les prochains conseils intercommunaux auront lieu le mardi 24 mai pour l'AJET et le jeudi 26 mai pour l'ASCOT.

Prochaines manifestations

Le mercredi 15 juin aura lieu la sortie des aînés.

Fête du 1^{er} août

La fête nationale aura lieu cette année à Chavannes-des-Bois qui accueillera les communes de Mies et de Tannay. Toute aide est la bienvenue. S'adresser à Anne-Françoise Robyr-Comminot, secrétaire de l'Amicale.

M. Vincent Quadri, Municipal (absent)

Pas de communication.

M. Roberto Dotta, Municipal

LAT Loi sur l'Aménagement du Territoire

Monsieur Dotta fait une présentation PowerPoint au sujet de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et son impact sur la commune ainsi que sur la région.

En partant de l'historique sur la modification de la loi fédérale et de ses objectifs, il informe le conseil sur l'application de la loi au niveau cantonal. Il explique notamment le système de calcul cantonal des réserves à bâtir (MADR) et le bilan de ce calcul pour Chavannes-des-Bois ainsi que pour la région. Ensuite, il souligne les conséquences d'un surdimensionnement de la zone à bâtir pour les communes concernées selon les dernières directives. Enfin, il évoque les points de discordance avec les directives en question et les prochaines étapes dans le processus de l'application de la loi.

Conseil régional

Les derniers préavis votés par le Conseil intercommunal du Conseil régional sont :

Préavis 64 : Demande de crédit de CHF 165'000 pour la participation du Conseil régional à la mise en œuvre du Contrat corridors biologiques Lac-Pied du Jura

Préavis 63 : Demande de crédit de CHF 135'000 pour le cofinancement du réseau agro-écologique Cœur de la Côte

Préavis 62 : Contribution de CHF 75'000 pour la participation 2016 au Grand Genève

Préavis 61 : Approbation du Plan directeur régional du district de Nyon

Cours BLS/AED

Deux cours BLS/AED (mesures de base pour sauver la vie / défibrillateur automatisé externe) se sont déroulés dans la salle polyvalente mi-mars et mi-avril. Une cinquantaine de personnes du village ont participé au cours menés par les samaritains de la section de Nyon. Ces cours seront régulièrement proposés.

Décompte offre promotionnelle TP 2015/16

Décompte de l'offre promotionnelle pour les abonnements annuels (CFF, Unireso et Mobilis). Le total de la subvention s'élève à CHF 3'170.- après contribution de CHF 380.- par le Conseil régional.

7. Préavis municipal No 02/2016 concernant une demande de crédit de CHF 374'000.- TTC pour la création d'un parking de 49 places le long du chemin des Sports, sur la parcelle No 4 de Chavannes-des-Bois, propriété de la commune.

M. S. Comminot donne un complément d'information en expliquant l'évolution de ce parking par rapport à l'origine. Il répond également aux questions qui avaient été posées par la commission d'urbanisme et des bâtiments par rapport aux places de parc pour les handicapés. (1 place pour 50 places de parc). Une place sera également réservée pour permettre aux voitures de tourner sans devoir entrer dans la propriété privée du chemin des sports. La partie piétonne sera colmiel. Les places de parc seront similaires à celles du bâtiment communal.

Le parking sera limité à 3 heures sauf pour les places destinées aux employés de la future crèche.

Mme Eleonora Beaud donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme et des bâtiments qui recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Marc Demierre donne lecture du rapport de la commission des finances qui recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Le président ouvre la discussion :
pas de question.

Le président passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 2 mai 2016

vu le préavis municipal n° 02/2016 du 4 avril 2016
ouï le rapport de la commission d'urbanisme et des bâtiments
ouï le rapport de la commission des finances
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 374'000.- TTC pour la création d'un parking de 49 places le long du chemin des Sports, sur la parcelle No 4 de Chavannes-des-Bois, propriété de la Commune
d'amortir cette somme sur 30 ans et d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme si nécessaire.

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 02/2016 à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 2 mai 2016

vu le préavis municipal n° 02/2016 du 4 avril 2016
ouï le rapport de la commission d'urbanisme et des bâtiments
ouï le rapport de la commission des finances
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 374'000.- TTC pour la création d'un parking de 49 places le long du chemin des Sports, sur la parcelle No 4 de Chavannes-des-Bois, propriété de la Commune
d'amortir cette somme sur 30 ans et d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme si nécessaire.

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

8. Préavis municipal No 03/2016 concernant une demande de crédit de CHF 265'000.- TTC pour la création d'un trottoir le long de la route de la Branvaude, à la hauteur des parcelles 496, 520, 502 et 512, pour le prolongement des canalisations EC et EU au travers de la parcelle 502 en direction du Jura pour desservir la parcelle 41 et en direction de Lausanne pour desservir les futures parcelles 36, 39 et 40 et pour la pose d'un container enterré sur la parcelle 502.

M. S. Comminot donne un complément d'information :

La Commission d'urbanisme avait demandé un plan plus précis des parcelles alentours ainsi que de l'arrêt de bus lequel ne rentre pas dans le cadre du présent préavis. Il explique les différentes parcelles actuelles ainsi que leur zone. Même malgré la LAT et l'incertitude qui règne, la Municipalité souhaite aller de l'avant et préparer le futur.

M. Berger demande s'il est nécessaire de faire ses travaux maintenant. Monsieur S. Comminot répond que la demande de crédit est faite aujourd'hui et que les travaux seront exécutés en temps opportun en coordination avec la fin des constructions des villas de la parcelle 502.

Le trottoir est prévu sur l'actuel fossé.

Mme Eleonora Beaud donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme et des bâtiments qui recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Marc Demierre donne lecture du rapport de la commission des finances qui recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Le président ouvre la discussion :

En réponse à une question, il est précisé que le Règlement sur la comptabilité des communes prévoit un amortissement de 30 ans pour les bâtiments et constructions.

Le président passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 2 mai 2016

vu le préavis municipal n° 03/2016 du 4 avril 2016
ouï le rapport de la commission d'urbanisme et des bâtiments
ouï le rapport de la commission des finances
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 265'000.- TTC pour la création d'un trottoir le long de la route de la Branvaude, à la hauteur des parcelles 496, 520, 502 et 512, pour le prolongement des canalisations EC et EU au travers de la parcelle 502 en direction du Jura pour desservir la parcelle 41 et en direction de Lausanne pour desservir les futures parcelles 36, 39 et 40 et pour la pose d'un container enterré sur la parcelle 502 ;
d'amortir cette somme sur 30 ans et d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme si nécessaire.

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 03/2016 à l'unanimité

M. le Président donne lecture de l'extrait de procès-verbal et passe au vote.

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 2 mai 2016

vu le préavis municipal n° 03/2016 du 4 avril 2016
ouï le rapport de la commission d'urbanisme et des bâtiments
ouï le rapport de la commission des finances
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 265'000.- TTC pour la création d'un trottoir le long de la route de la Branvaude, à la hauteur des parcelles 496, 520, 502 et 512, pour le prolongement des canalisations EC et EU au travers de la parcelle 502

en direction du Jura pour desservir la parcelle 41 et en direction de Lausanne pour desservir les futures parcelles 36, 39 et 40 et pour la pose d'un container enterré sur la parcelle 502 ;
d'amortir cette somme sur 30 ans et d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme si nécessaire.

Le Conseil général accepte cet extrait de procès-verbal à l'unanimité.

9. Divers

M Stecher intervient concernant l'attitude de Mme Rollini qui a largement dépassé les limites ce soir et pose la question s'il est possible d'exclure un membre du Conseil général.

M. S. Comminot répond que c'est de la compétence du Conseil d'Etat.

Le Président du Conseil peut retirer la parole à un membre qui trouble l'ordre ou manque au respect dû aux Conseillers et aux membres de la municipalité. Le membre auquel on a retiré la parole devra recourir à l'Assemblée.

M. Berger demande des nouvelles à propos du nouveau règlement du Conseil général : un préavis sera présenté lors de la prochaine assemblée.

M Volpi informe l'Assemblée que des portes ouvertes auront lieu le samedi 4 juin prochain au SITSE et à la caserne des pompiers.

M. S. Comminot fait une rapide présentation des trois prochains préavis programmés pour le conseil du mois de juin

La prochaine séance du Conseil général aura lieu lundi 20 juin 2016 à 20h15.

Le Président lève la séance à 22h10

L'assemblée est cordialement invitée à boire le verre de l'amitié.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

Le Président

La Secrétaire a.i.

Claude Bürer

Jocelyne Berthoud